PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE LAC-DELAGE TENUE AU BUREAU MUNICIPAL DE LA MAIRIE LE MARDI 10 SEPTEMBRE 2019 À 19H30

WARRIE DE MARDI 10 GET TEMBRE 2017 A 171130

PERSONNES PRÉSENTES:

Alexandre Morin, maire suppléant Jannys Landry, siège n°1 Alexandre Poupart, conseiller au siège n°4 Christiane Gosselin, conseillère au siège n°5

Mélissa Turmel, adjointe à la direction générale, qui agit à titre de greffière par intérim en l'absence de la directrice générale, madame Josée Desmeules.

PERSONNE(S) ABSENTE(S):

Guy Rochette, maire Marc Boiteau, conseiller au siège n°3 Jonathan Baker, conseiller au siège n°6 Josée Desmeules, directrice générale.

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Alexandre Morin, maire suppléant.

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance ;
- 1.2 Nomination de madame Mélissa Turmel comme greffière en remplacement de madame Josée Desmeules pour cette séance;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 août 2019;

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
 - 2.1.1 Comptes à payer
 - 2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

3. DIRECTION GÉNÉRALE

3.1 Autorisation travaux bénévoles descente au lac- secteur Du Rocher;

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 Renouvellement contrat de déneigement Ministère des Transports;

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 6.1 Demande de PIIA au 74 avenue Du Rocher;
- 6.2 Demande de dérogation mineure pour le 68 avenue du Rocher;

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Aucun point.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

- 10. VARIA
- 10.1Remerciement bénévoles travaux d'aménagement Du Rocher;
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1.0 GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h30.

1.2 NOMINATION DE MADAME MÉLISSA TURMEL COMME GREFFIÈRE EN REMPLACEMENT DE MADAME JOSÉE DESMEULES POUR CETTE SÉANCE

Résolution 2019-102

CONSIDÉRANT QUE Josée Desmeules, directrice générale est en vacances et que madame Mélissa Turmel, adjointe à la direction agit à titre de greffière en remplacement de madame Desmeules pour cette séance et qu'il y a lieu de la nommer;

Il EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin APPUYÉ par Alexandre Poupart ET UNANIMENENT RÉSOLU :

De nommer madame Mélissa Turmel, adjointe à la direction générale,

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2019-103

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance.

Il EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart APPUYÉ par Jannys Landry ET UNANIMENENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 10 septembre 2019;

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019

Résolution 2019-104

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procèsverbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

- Séance ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019

Il EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin APPUYÉ par Jannys Landry ET UNANIMENENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal ci-haut mentionné.

2.0 FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

2.1.1 Comptes à payer

Résolution 2019-105

ATTENDU QUE les comptes à payer au 10 septembre totalisent un montant de 516 131,69 \$ et 14 101,41 \$ pour les salaires ;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

Il EST PROPOSÉ par Jannys Landry APPUYÉ par Christiane Gosselin ET UNANIMENENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 10 septembre, et ce, selon les échéances prescrites.

2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Madame Mélissa Turmel, greffière par intérim, dépose la liste des taxes à recevoir au 10 septembre 2019 qui totalisent un montant de 71 483,70 \$.

3. <u>DIRECTION GÉNÉRALE</u>

3.1 AUTORISATION TRAVAUX BÉNÉVOLES DESCENTE AU LAC – SECTEUR DU ROCHER

Résolution 2019-106

CONSIDÉRANT QUE la descente sur la rue Du Rocher est dangereuse et se doit d'être sécuriser;

CONSIDÉRANT QUE deux citoyens bénévoles se sont portés volontaires pour effectuer les travaux qui consistent à épandre du matériel pour que la surface ne soit pas glissante et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit autoriser par résolution les deux bénévoles qui vont effectuer les travaux pour des fins d'assurance :

Il EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin APPUYÉ par Alexandre Poupart ET UNANIMENENT RÉSOLU :

QUE Gilles Gosselin et Martin Matte soient autorisés à effectuer les travaux pour sécuriser la descente au lac sur Du Rocher en autant que les mesures de sécurité transmises par nos assurances soient respectées;

QUE les coûts du matériel pour la réalisation de ces travaux, soit environ 1200 \$ soit pris à même le surplus accumulé au 31 décembre 2018.

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU MTQ

Résolution 2019-107

ATTENDU QUE le contrat de déneigement avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) étant venu à échéance à la fin de l'hiver dernier;

ATTENDU QUE le Ministère nous a fait parvenir un nouveau devis pour un contrat d'une durée de trois ans à partir de l'hiver 2019-2020 au montant de 3 573.69 \$ / par année, soit une augmentation de 5 % par rapport à l'ancien contrat ;

Il EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart APPUYÉ par Jannys Landry ET UNANIMENENT RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le contrat portant le numéro 7184-19-4918 au Ministère des Transport de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour le déneigement pour une durée de trois ans à partir de l'hiver 2019-2020 au coût de 3 575.69 \$ / année ;

Que madame Josée Desmeules, directrice générale, soit autorisée à signer tout document à cet effet.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1 DEMANDE DE PIIA AU 74, AVENUE DU ROCHER (LOT 1 025 838)

Résolution 2019-108

CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA a été déposée par le propriétaire du 74 avenue Du Rocher, qui a pour effet de permettre la construction d'une piscine dans la cour arrière et installation d'un système de traitement des eaux usées à l'intérieur d'un secteur de forte pente et des bandes de protection ;

CONSIDÉRANT QUE le plan et les critères demandées à l'article 19 (constructions, ouvrages et travaux dans une rive) de la règlementation sont respectées dans les documents fournis ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures de mitigation sont respectées ;

CONSIDÉRANT QUE les 20 mètres de bande de protection doivent être respectés à partir de la crête d'un talus dont le dénivelé est de plus de 4 mètres et dont la pente est de 25 mètres et plus ;

CONSIDÉRANT QUE le reboisement de la partie au bas du dernier mur de soutènement doit être fait après l'installation de l'élément épurateur ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil l'acceptation du projet tel que présenté ;

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart APPUYÉ par Jannys Landry ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la demande de PIIA tel que présentée par qui a pour effet de de permettre la construction d'une piscine dans la cour arrière et installation d'un système de traitement des eaux usées à l'intérieur d'un secteur de forte pente et des bandes de protection.

6.2 <u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2019-02</u> <u>POUR LE 68, AVENUE DU ROCHER (LOT: 1 025 837) À</u> <u>L'ARTICLE 206.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE</u>

Résolution 2019-109

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure numéro DM-2019-02 pour le 68 avenue Du Rocher (Lot : 1 025 837), à l'article 206.1 du règlement de zonage, ayant pour effet de permettre la construction d'un bâtiment principal à 20 mètres au lieu de 60 mètres de distance à respecter par rapport au Lac-Delage ;

ATTENDU QUE cette demande représente une exception considérable et qu'il n'y a pas de projet de construction pour l'instant ;

ATTENDU QUE des options de projets de construction utilisant le remblai ou les pilotis permettraient davantage de respecter les normes d'éloignement des constructions par rapport au lac ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas au conseil d'accepter la dérogation mineure portant le numéro DM-2019-02;

Il EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart APPUYÉ par Christiane Gosselin ET UNANIMENENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal n'autorise pas la demande de dérogation numéro DM-2019-02 pour le 68, avenue du Rocher (Lot : 1 025 837) considérant les raisons du comité consultatif d'urbanisme.

7. <u>SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE</u>

Aucun point.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

- Demande de commandite d'un jeune citoyen qui fait du ski acrobatique ;
- Programme d'aide à la voirie locale reçu.

10. VARIA

10.1 REMERCIEMENT BÉNÉVOLES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU ROCHER

Résolution 2019-110

Il EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin APPUYÉ par Jannys Landry ET UNANIMENENT RÉSOLU :

QU'un vote de félicitations soit donné à messieurs Gilles Gosselin et Martin Matte avec l'aide de Charles Vallières, Marie-Chantal Therrien et Yvan Daigle, pour avoir bénévolement réparer la descente au lac sur Du Rocher et d'avoir pris l'initiative de proposer des solutions à la Ville.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Question concernant l'inspection fait des conduites (M. Genest)

12. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

Résolution 2019-111

Il EST PROPOSÉ par Jannys Landry APPUYÉ par Christiane Gosselin ET UNANIMENENT RÉSOLU :

De lever la présente assemblée à 19h50.

Alexandre Morin, maire suppléant

Mélissa Turmel, greffière par intérim